

**AUDISOL**

10, rue des Gardes  
75018 PARIS

**F.-M. RICHARD & Associés**

1, place d'Estienne d'Orves  
75009 PARIS

**FÉDÉRATION COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE C.F.D.T.  
« F3C »**

Syndicat professionnel

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Bureau Fédéral d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

**AUDISOL**

10, rue des Gardes  
75018 PARIS

**F.-M. RICHARD & Associés**

1, place d'Estienne d'Orves  
75009 PARIS

**Fédération Communication Conseil et Culture C.F.D.T.  
F3C**

47-49, avenue Simon Bolivar  
75019 PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS****BUREAU FÉDÉRAL D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Aux membres du Bureau Fédéral,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau Fédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération Communication Conseil et Culture C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport

**FÉDÉRATION COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE C.F.D.T.**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2020.*

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.1 et 3.2 de l'annexe des comptes consolidés qui rappellent respectivement le périmètre des comptes de l'exercice et les modalités de la première application du règlement ANC 2018-06.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Le paragraphe 3.7 de l'annexe rappelle les règles comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes retenus pour établir les comptes de l'exercice, nous avons vérifié le caractère approprié des règles appliquées et des informations fournies dans l'annexe.
- Le paragraphe 5.7 de l'annexe présente le tableau récapitulatif des contrats de location de matériels informatiques et de reprographie. Compte tenu du caractère significatif de ces dépenses, nos contrôles ont principalement consisté à vérifier la justification des charges inscrites à ce titre dans les comptes de l'exercice et la cohérence des loyers restant à payer au cours des exercices à venir avec les contrats signés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives aux entités comprises dans le périmètre de consolidation, données dans les documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux membres du Bureau fédéral.

**FÉDÉRATION COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE C.F.D.T.**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2020.*

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Fédération relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Commission exécutive.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

**FÉDÉRATION COMMUNICATION CONSEIL ET CULTURE C.F.D.T.**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2020.*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Paris, le 7 mai 2021*

Les commissaires aux comptes

**AUDISOL**

*Karim BANGOURA*

Signé électroniquement le 10/05/2021 par  
Karim Bangoura



**F.-M. RICHARD & Associés**

*Kavir HUULT-DUPUY*

## CFDT F3C

## BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

| BILAN ACTIF                                        |                       |                       |                      | BILAN PASSIF         |                                                      |                      |                      |
|----------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
|                                                    | Brut au<br>31/12/2020 | Amort. &<br>Provision | Net au<br>31/12/2020 | Net au<br>31/12/2019 |                                                      | Net au<br>31/12/2020 | Net au<br>31/12/2019 |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>               |                       |                       |                      |                      | <b>Fonds propres</b>                                 |                      |                      |
| Autres                                             |                       |                       |                      |                      | Fonds syndicaux                                      | 3 637 540,18         | 3 327 763,94         |
| Immobilisations incorporelles en cours             | 6 366,99              | 5 361,85              | 1 005,14             | 0,00                 | Résultat                                             | 2 088 111,50         | 309 776,24           |
| Avances et acomptes                                |                       |                       |                      |                      | Réserves de l'association                            | 719 247,11           | 364 202,18           |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                 |                       |                       |                      |                      | Résultat de l'association                            | -19 553,83           | 355 044,93           |
| Terrains                                           |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| Constructions                                      | 130 000,00            | 102 736,11            | 27 263,89            | 33 783,89            |                                                      |                      |                      |
| Installations techniques, mat. et out. Industriels | 224 948,11            | 160 183,24            | 64 764,87            | 32 201,02            |                                                      |                      |                      |
| Autres                                             |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| Immobilisations corporelles en cours               |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| Avances et acomptes                                |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| <b>Immobilisations financières</b>                 |                       |                       |                      |                      | <b>FONDS SYNDICAUX</b>                               | 6 425 344,96         | 4 356 787,29         |
| Participations                                     |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| Créances rattachées à des participations           |                       |                       |                      |                      | Fonds dédiés :                                       |                      |                      |
| Titres immobilisés de la dotation                  |                       |                       |                      |                      | - Sur subventions de fonctionnement                  |                      |                      |
| Autres titres immobilisés                          |                       |                       |                      |                      | - Sur autres ressources                              |                      |                      |
| Prêts                                              | 1 181 247,86          | 0,00                  | 1 181 247,86         | 1 573 266,76         | Provisions pour risques                              | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres                                             | 5 000,00              | 5 000,00              | 0,00                 | 0,00                 | Provisions pour charges                              | 165 810,00           | 159 768,00           |
|                                                    | 8 321,86              | 2 768,29              | 5 552,57             | 5 552,57             |                                                      |                      |                      |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                            | 1 555 884,82          | 276 050,49            | 1 279 834,33         | 1 644 784,24         | <b>PROVISIONS ET FONDS DEDES</b>                     | 165 810,00           | 159 768,00           |
| Stocks                                             |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| Matières premières et autres appro.                | 26 961,63             | 0,00                  | 26 961,63            | 22 688,96            | Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 0,00                 | 0,00                 |
| Marchandises                                       |                       |                       |                      |                      | Emprunts et dettes financières divers                | 0,00                 | 266,73               |
| Avances et acomptes versés                         | 83 530,87             |                       | 83 530,87            |                      | Avances et acomptes reçus                            | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances :                                         |                       |                       |                      |                      | Dettes fournisseurs et comptes rattachés             | 88 762,54            | 358 749,54           |
| Créances usagers et comptes rattachés              | 211 925,20            | 0,00                  | 211 925,20           | 363 492,26           | Dettes fiscales et sociales                          | 163 590,04           | 178 829,99           |
| Autres                                             | 1 195 818,66          | 0,00                  | 1 195 818,66         | 1 038 440,59         | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés      | 0,00                 | 0,00                 |
| Valeurs mobilières de placement                    | 100 001,00            | 0,00                  | 100 001,00           | 100 001,00           | Autres dettes                                        | 293 361,94           | 95 895,30            |
| Disponibilités                                     | 4 220 068,46          | 0,00                  | 4 220 068,46         | 1 948 953,22         | Produits constatés d'avance                          | 0,00                 | 0,00                 |
| Charges constatées d'avance                        | 18 729,33             | 0,00                  | 18 729,33            | 31 936,58            |                                                      |                      |                      |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                             | 5 857 035,15          | 0,00                  | 5 857 035,15         | 3 505 512,61         | <b>DETTES</b>                                        | 545 714,52           | 833 741,56           |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices         |                       |                       |                      |                      | Écart de conversion passif                           |                      |                      |
| Primes de remboursement des emprunts               |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| Écarts de conversion actif                         |                       |                       |                      |                      |                                                      |                      |                      |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                               | 7 412 919,97          | 276 050,49            | 7 136 869,48         | 5 150 296,85         | <b>TOTAL GENERAL</b>                                 | 7 136 869,48         | 5 150 296,85         |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>                           |                       |                       |                      |                      | <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>                            |                      |                      |

## CFDT F3C

Compte de résultat du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

|                                                                   | du 01/01/20<br>au 31/12/20<br>12 mois | du 01/01/19<br>au 31/12/19<br>12 mois |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>                                    |                                       |                                       |
| Cotisations                                                       |                                       |                                       |
| Prestations                                                       | 1 517 006,73                          | 1 525 964,49                          |
| Subventions d'exploitation                                        | 150 786,98                            | 751 514,29                            |
| Contributions financières                                         |                                       | 4 391 991,68                          |
| Autres produits (hors cotisations)                                | 4 366 722,15                          |                                       |
| Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges     | 355 961,01                            | 43 035,19                             |
| <b>TOTAL I</b>                                                    | 16 587,62                             | 10 900,00                             |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                     | 6 407 064,49                          | 6 723 405,65                          |
| Achats                                                            |                                       |                                       |
| Autres achats et charges externes                                 | 158 629,28                            | 196 379,06                            |
| Aides financières                                                 | 1 835 699,38                          | 3 043 395,46                          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                             | 1 298 496,55                          |                                       |
| Salaires et traitements                                           | 85 788,00                             | 95 537,00                             |
| Charges sociales                                                  | 796 327,80                            | 895 852,05                            |
| Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations | 343 105,13                            | 382 823,59                            |
| Dotation aux provisions sur actif circulant                       | 29 080,16                             | 31 412,67                             |
| Dotation aux provisions pour risques et charges                   | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Autres charges                                                    | 6 042,00                              | 20 990,00                             |
| <b>TOTAL II</b>                                                   | 3 965,95                              | 1 430 035,32                          |
| + Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs    | 4 557 134,26                          | 6 096 425,15                          |
| - Engagements à réaliser sur ressources affectées                 |                                       |                                       |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>                             | 1 849 930,23                          | 626 980,50                            |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun          |                                       |                                       |
| Excédent ou déficit transféré III                                 |                                       |                                       |
| Déficit ou excédent transféré IV                                  |                                       |                                       |
| <b>Produits financiers :</b>                                      |                                       |                                       |
| Produits financiers de participation                              |                                       |                                       |
| Produits autres valeurs mobilières                                | 18 346,72                             | 4 757,60                              |
| Autres intérêts et produits assimilés                             | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Reprise sur provisions et transferts de charges                   | 0,00                                  | 8 395,32                              |
| Différence positive de change                                     |                                       |                                       |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement      |                                       |                                       |
| <b>TOTAL V</b>                                                    | 18 346,72                             | 13 152,92                             |
| <b>Charges financières :</b>                                      |                                       |                                       |
| Dotations aux amortissements et aux provisions                    |                                       |                                       |
| Intérêts et charges assimilées                                    | 0,00                                  | 8 036,00                              |
| Différences négatives de change                                   | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement    |                                       |                                       |
| <b>TOTAL VI</b>                                                   |                                       |                                       |
| <b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>                                  | 0,00                                  | 8 036,00                              |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>            | 18 346,72                             | 5 116,92                              |
| <b>Produits exceptionnels :</b>                                   |                                       |                                       |
| Sur opérations de gestion                                         |                                       |                                       |
| Sur opérations en capital                                         | 200 280,72                            | 32 723,75                             |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                  | 0,00                                  | 0,00                                  |
| <b>TOTAL VII</b>                                                  | 200 280,72                            | 32 723,75                             |
| <b>Charges exceptionnelles :</b>                                  |                                       |                                       |
| Sur opérations de gestion                                         |                                       |                                       |
| Sur opérations en capital                                         | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Indemnité de rupture conventionnelle                              | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Dotation aux amortissements et provisions                         | 0,00                                  | 0,00                                  |
| <b>TOTAL VIII</b>                                                 | 0,00                                  | 0,00                                  |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>                           | 200 280,72                            | 32 723,75                             |
| Impôts sur les sociétés                                           |                                       |                                       |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                         | 0,00                                  | 0,00                                  |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                          | 6 625 691,93                          | 6 769 282,32                          |
| <b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>                                        | 4 557 134,26                          | 6 104 461,15                          |
| + Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs    | 2 068 557,67                          | 664 821,17                            |
| - Engagements à réaliser sur ressources affectées                 |                                       |                                       |
| <b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>                                        | 2 068 557,67                          | 664 821,17                            |
| <b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>         |                                       |                                       |
| Produits                                                          |                                       |                                       |
| Bénévolat                                                         |                                       |                                       |
| Prestations en nature                                             | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Dons en nature                                                    | 0,00                                  | 0,00                                  |
| <b>Total produits</b>                                             | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Charges                                                           |                                       |                                       |
| Secours en nature                                                 | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Mise à disposition gratuite de biens et services                  | 0,00                                  | 0,00                                  |
| Personnel bénévole                                                | 0,00                                  | 0,00                                  |
| <b>Total charges</b>                                              | 0,00                                  | 0,00                                  |
| <b>EXCEDENT OU DEFICIT COURANT</b>                                |                                       |                                       |
| <b>EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANUELLES</b>           | 2 068 557,67                          | 664 821,17                            |

**FEDERATION CFDT F3C – C3**  
**Annexe aux états financiers consolidés**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

La consolidation FEDERATION CFDT F3C – C3 se caractérise pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020 par les données suivantes :

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Total du bilan          | 7 136 869 € |
| Produits d'exploitation | 6 407 064 € |
| Excédent                | 2 068 558 € |

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers

## **1. Activité et faits majeurs de l'exercice**

### **1.1. Activité de la Fédération**

La **Fédération communication conseil culture CFDT (F3C-CFDT)** est la fédération des syndicats affiliés à la Confédération française démocratique du travail de ces secteurs. Au niveau international, elle est affiliée à UNI global union et à la Fédération internationale des journalistes (FIJ). Elle compte près de 43 000 adhérents salariés.

La F3C-CFDT a été créée en octobre 2005, lors d'un congrès fondateur tenu à Dijon, par la fusion des anciennes fédération CFDT des Postes et Télécoms (FUPT-CFDT), fédération de la Communication et de la Culture (FTILAC-CFDT), ainsi que de la partie Services aux entreprises de la fédération des Services CFDT (services informatiques, prestataires du tertiaire, publicité et activités comptables). La création de cette nouvelle fédération a été mise en œuvre pour faire face aux défis de la convergence numérique et à l'émergence d'Internet.

Son activité englobe 18 branches professionnelles. Les branches sont réparties en 5 pôles opérationnels :

- le pôle conseil - publicité
- le pôle télécoms - prestataires
- le pôle postes - finances - distribution
- le pôle culture - animation - sport
- le pôle médias

Certaines branches sont dotées d'un conseil de branche dont les membres sont élus par le bureau fédéral après chaque congrès sur présentation des candidats par les syndicats.

Le bureau fédéral, organe politique de la fédération est composé de 30 membres dont 9 constitue la commission exécutive.

La fédération est organisée en 27 syndicats territoriaux, 3 syndicats de pôle franciliens et 15 syndicats nationaux.

## 1.2. Faits majeurs de l'exercice

- La médiation RICOH a permis la signature d'un contrat unique le 31 mars 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2020, Ce nouveau contrat nous a permis d'économiser 125 000 € sur l'année.
- La masse salariale a baissé suite au décès d'un salarié qui n'a pas été remplacé et à la démission d'un salarié remplacé par une subrogation à 70% d'un ETP. -138 000 €)
- La pandémie :

Comme tout le monde la fédération a subi la crise sanitaire du COVID en 2020. Les impacts financiers ont été importants et pèsent fortement dans l'excédent annoncés. Depuis le 02 mars 2020, la fédération ne reçoit plus de personnes extérieures au plateau, toutes les réunions se font en visio, cela a eu un impact sur les frais de déplacement, d'hôtel et de restauration habituels (-282 000 pour le fonctionnement des structures par rapport à 2019). Le rassemblement jeunes budgété à 80 000 € n'a pu se tenir non plus.

Le plateau a été fermé plus de 4 mois sur l'année, il y a donc eu de fortes économies sur les frais de fonctionnement du plateau (environ 200 000).

La crise sanitaire a empêché les déplacements à l'international aussi (-23 979 €)

Il a fallu nous réinventer pour assurer la formation syndicale, cela a pris du temps et très peu de formations se sont tenues en 2020 (-146 000 € par rapport à 2019)

Il nous a fallu aussi changer nos habitudes en termes d'actions syndicales, outre la mise en place de réunions en visio et l'impact des deux confinements sur les CPS et CFO, la plupart des festivals ont été annulées ou reportées (-247 000 €)

Du côté des produits, en juin la crise nous incitait à la plus grande prudence concernant le paritarisme avec des annonces de baisse de l'ordre de 20% pour l'AGFPN, or la baisse est de 8.5%.

Les syndicats étaient pessimistes quant à la rentrée des cotisations car ils enregistraient un certain nombre de démissions avec la mise en APLD de nombreux salariés, mais au final la baisse est de 0.6%.

Nos partenaires mutualistes ont joué le jeu et ont financé comme prévu nos réunions même si celles-ci se sont tenues en visio. Nous avons essayé au maximum et à chaque fois de leur donner une certaine visibilité en direction des participants à ces réunions.

Nous avons aussi eu de bonnes surprises du côté du paritarisme. Sur ce point, les premières annonces étaient pessimistes et nous incitaient à la plus grande prudence avec d'ores et déjà des baisses de la redistribution dès 2020. Au final il n'en a rien été. Nous avons même eu des surprises : publicité, mannequins, production cinématographique que nous n'avions pas budgétées. Des rattrapages sur EAC, éditions phonographiques, film d'animation et une bonne surprise du côté de l'ADESATT (+178 000 €) vs 2019).

### 1.3. Activité particulière liée à la crise sanitaire

Nous rappelons que les comptes de l'exercice ont été arrêtés dans le contexte évolutif de la crise sanitaire et économique liée au virus du covid-19. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier toute l'incidence de cette crise sur l'activité 2021. Les comptes au 31 décembre 2020 ont été arrêtés en hypothèse de continuité d'exploitation.

## 2. Périmètre de consolidation

### 2.1 Méthode retenue pour la Fédération

L'article L.2135-2, inséré dans le code de travail l'article 10 de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, précise que « les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnées à l'article L 2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus :

- Soit d'établir des comptes consolidés ;
- Soit de fournir, en annexe à leurs propres comptes, les comptes de ces personnes morales, ainsi qu'une information sur la nature de lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal ».

La Fédération a choisi la première option.

### 2.2 Méthode de consolidation applicable

La Fédération applique, sous réserve des adaptations prévues par l'avis n° 2009-08 du 3 septembre 2009 et des dispositions prévues par l'article L.2135-2 du code de travail, les dispositions du règlement n°99-02 du CRC pour établir ses comptes consolidés.

Conformément au point 5 de la note de présentation de l'avis 2009-08 du 3 septembre 2009 du CNC, la consolidation des comptes des entités non capitalistiques sous contrôle exclusif de la Fédération est faite selon la méthode de l'intégration globale.

| Entités consolidée | Nature      | Type de contrôle | Méthode de consolidation |
|--------------------|-------------|------------------|--------------------------|
| C3                 | Association | Exclusif         | Intégration globale      |

% de contrôle 100%

% d'intérêts 0%

Par ailleurs la Fédération ne détient aucune entité qui générerait des intérêts minoritaires

L'application de cette méthode permet à la Fédération, tête de périmètre, d'inscrire l'ensemble des actifs et des passifs de l'entité contrôlée dans le bilan consolidé. Cette opération traduit le fait que le contrôle est total.

En contrepartie de cette inscription, conformément aux dispositions du règlement n°99-02, il est constaté :

- des fonds propres à hauteur du pourcentage d'intérêts,
- des intérêts minoritaires pour le solde.

Le pourcentage d'intérêts dans l'entité contrôlée (une association) étant égal à zéro, et la Fédération ne bénéficiant pas des avantages attachés aux entités contrôlées, les réserves de l'association liée sont égales à 100% de l'actif net de l'entité contrôlée.

### **3. Principes, règles et méthodes de consolidation**

#### **3.1. Présentation des comptes**

Les documents dénommés « états financiers consolidés » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

#### *Observation sur le périmètre des comptes*

Conformément à son règlement intérieur, la fédération F3C a mis en place diverses structures fédérales appelées des liaisons d'entreprises. Leurs attributions et modalités de fonctionnement sont arrêtées par le bureau fédéral. Ces structures fédérales n'ont pas de personnalité morale et agissent sur délégation de la fédération.

Les fonds de droit syndical gérés par les structures fédérales sont intégrés dans les comptes de la fédération. La liste des structures comprises dans les comptes au 31/12/2020 figure au point 5.8 de la présente annexe.

#### **3.2. Principes comptables retenus**

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les comptes consolidés de la Fédération sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et notamment le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable du 22 juin 1999 relatif aux comptes consolidés.

La FEDERATION CFDT F3C retient les principes comptables généraux des règlements ANC 2014-03, 2018-06 et CRC 2009-10.

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation,
- ✓ la régularité,
- ✓ la sincérité,
- ✓ le principe de prudence,
- ✓ la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **3.3. Changement de méthode**

La première application en 2020 du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable et entraîne une modification de la présentation des états financiers.

Sont principalement concernés les postes suivants du compte de résultat :

- Reclassement des « subventions d'exploitation » en « concours publics » (concours financiers des ministères) et « contributions financières » (autres contributions).
- Reclassement des subventions accordées par la Fédération du poste « Autres charges » au poste « Aides financières »

Par ailleurs l'application du règlement 2018-06 ne peut avoir pour effet de modifier les comptes des exercices antérieurs. Les états financiers présentés font ainsi figurer les nouvelles rubriques du règlement ANC n° 2018-06 et les anciennes rubriques issues du règlement CRC n° 99-01.

### **3.4. Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré le cas échéant des frais d'acquisitions et la quote-part des capitaux propres acquis, sont affectés en priorité aux éléments d'actifs et de passif identifiables. Les écarts ainsi affectés suivent les principes et règles comptables retenus pour les postes concernés en tenant compte de la fiscalité latente qui est inscrite au poste d'impôts différés.

Dans le cas d'espèce ce dispositif ne trouve pas à s'appliquer.

### **3.5. Comptabilisation des produits et des charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement n° ANC 2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-2 dudit règlement.

#### **3.5.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations**

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabiliser sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

#### **3.5.2. Contributions publiques de financement**

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutives figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

### 3.6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

|                                        |           |
|----------------------------------------|-----------|
| ✓ Logiciels                            | 3 à 5 ans |
| ✓ Constructions                        | 25 ans    |
| ✓ Aménagements et installations :      | 5 ans     |
| ✓ Matériel de bureau et informatique : | 3 à 4 ans |
| ✓ Mobilier :                           | 10 ans    |

### 3.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par la FEDERATION CFDT F3C – C3 dans le cadre de la gestion de ses réserves financières.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une partie des valeurs mobilières de placement présentant un caractère de stabilité dans ses mouvements a été reclassée en immobilisations financières

### 3.8. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3.9. Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

### 3.10. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

### 3.11. Réserves syndicales

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

### 3.12. Provisions pour risques et charges

Elles comprennent :

Une allocation de départ en retraite est versée au salarié quittant volontairement l'entreprise ou mis à la retraite par l'employeur. Cette allocation est égale à 1/3 de mois par année de présence et est plafonnée à 8 mois de salaire.

### 3.13. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

### 3.14. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

### **3.15. Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

La « FEDERATION CFDT F3C – C3 » enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

### **3.16. Autres dettes**

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### **3.17. Produits constatés d'avance**

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

## 4. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

### 4.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

| Immobilisations                      | Valeurs brutes à l'ouverture | Acquisitions  | Reclassements | Cessions       | Valeurs brutes à la clôture |
|--------------------------------------|------------------------------|---------------|---------------|----------------|-----------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | 4 927                        | 1 440         | 0             | 0              | 6 367                       |
| Logiciels                            | 4 927                        | 1 440         |               |                | 6 367                       |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | 300 240                      | 54 709        | 0             | 0              | 354 949                     |
| Construction                         | 130 000                      |               |               |                | 130 000                     |
| Agencement installation              |                              |               |               |                |                             |
| Matériel informatique                | 146 571                      | 54 709        |               |                | 201 280                     |
| Matériel et mobilier de bureau       | 23 669                       |               |               |                | 23 669                      |
| <b>Immobilisations financières</b>   | 1 586 322                    | 3 255         | 0             | 395 008        | 1 194 569                   |
| Dépôts et cautionnements versés      | 8 322                        | 0             |               | 0              | 8 322                       |
| Titres immobilisés                   | 1 573 266                    | 2 989         |               | 395 008        | 1 181 247                   |
| Prêts                                | 4 734                        | 266           |               | 0              | 5 000                       |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                 | <b>1 891 489</b>             | <b>59 404</b> | <b>0</b>      | <b>395 008</b> | <b>1 555 885</b>            |

| Amortissements                       | Amortissements à l'ouverture | Dotations     | Reclassements | Reprises | Amortissements à la clôture |
|--------------------------------------|------------------------------|---------------|---------------|----------|-----------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | 4 927                        | 435           | 0             | 0        | 5 362                       |
| Logiciels                            | 4 927                        | 435           |               |          | 5 362                       |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | 234 273                      | 28 646        | 0             | 0        | 262 919                     |
| Construction                         | 96 236                       | 6 500         |               |          | 102 736                     |
| Matériel informatique                | 114 368                      | 22 146        |               |          | 136 514                     |
| Matériel et mobilier de bureau       | 23 669                       | 0             |               |          | 23 669                      |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                 | <b>239 200</b>               | <b>29 081</b> | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>268 281</b>              |

Les titres immobilisés (1 181 247 €) laissent apparaître une plus-value latente de 170 485 €.

Un prêt a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 5 000 € et un dépôt de garantie à hauteur de 2 769 €.

### 4.2. Stocks

Le stock s'élève à 26 962 €.

### 4.3. État des créances

#### 4.3.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

#### 4.3.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formations. Aucune provision pour dépréciation n'est constatée.

#### 4.4. Valeurs mobilières de placement

La valeur comptable de ces placements est de 100 001 € et laisse apparaître une plus-value latente de 8 042 €.

#### 4.5. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse.

#### 4.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation imputables à l'exercice suivant pour un montant de 18 729 €.

#### 4.7. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

|                                          | A l'ouverture    | Diminution     | Augmentation     | A la clôture     |
|------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| Réserve fédérale                         | 3 147 139        |                | 309 776          | 3 456 915        |
| Réserve association C3                   | 364 202          |                |                  | 364 202          |
| Réserve affectée événements pluriannuels | 140 625          |                |                  | 140 625          |
| Autres réserves                          | 40 000           |                |                  | 40 000           |
| Résultat 2019 F3C                        | 309 776          | 309 776        |                  | 0                |
| Résultat 2020 F3C                        |                  |                | 2 088 112        | 2 088 112        |
| Résultat 2019 C3                         | 355 045          |                |                  | 355 045          |
| Résultat 2020 C3                         |                  | 19 554         |                  | -19 554          |
| <b>Situation nette</b>                   | <b>4 356 787</b> | <b>329 330</b> | <b>2 397 888</b> | <b>6 425 345</b> |

#### 4.8. Provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations est présenté dans le tableau ci-dessous :

|                        | A l'ouverture  | Dotations    | Reprises | A la clôture   |
|------------------------|----------------|--------------|----------|----------------|
| Engagement de retraite | 159 768        | 6 042        |          | 165 810        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>159 768</b> | <b>6 042</b> | <b>0</b> | <b>165 810</b> |

#### 4.9. Emprunts et dettes financières divers

Néant

#### 4.10. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

#### 4.11. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment la provision pour congés payés et charges sociales.

#### 4.12. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

#### 4.13. Produits constatés d'avance : Néant

#### 4.14. Ressources annuelles

La FEDERATION CFDT F3C – C3 a perçu 6 408 824 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

|                                        | Exercice N | Exercice N-1 |
|----------------------------------------|------------|--------------|
| Cotisations reçues                     | 1 517 007  | 1 525 964    |
| Formations et activités annexes        | 107 604    | 708 624      |
| Recettes externes congrès et publicité | 43 183     | 42 890       |
| Subvention d'exploitation              |            | 4 391 992    |
| Contributions financières              | 4 366 722  |              |
| Autres produits d'exploitation         | 355 961    | 43 035       |
| Produits financiers perçus             | 18 347     | 4 758        |
| Total des ressources                   | 6 408 824  | 6 717 263    |

#### 4.15. Contributions en nature

La FEDERATION CFDT F3C – C3 se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la FEDERATION CFDT F3C – C3, renouvelable.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 45 équivalents temps plein (ETP) en 2020 :

F3C : 37 ETP

C3 : 8 ETP

#### 4.16. Résultat exceptionnel

L'exercice 2020, au-delà de la pandémie mondiale a été affecté positivement par deux faits majeurs ayant engendrés des ressources non prévues et d'un montant important :

- Le jugement du tribunal de Paris en notre faveur dans le procès dit des « suicides de France Télécom », et l'indemnité qui a été versée dans ce cadre.

La médiation avec Ricoh qui a abouti au versement d'une indemnité dont le montant est confidentiel et une réduction de l'engagement de la fédération et des coûts par la signature d'un contrat dit « unique » courant jusqu'au 31 décembre 2021.

## 5. Autres informations

### 5.1. Militantisme

La FEDERATION CFDT F3C – C3 ne valorise pas l'action de ses militants car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

### 5.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires

La FEDERATION CFDT F3C – C3 participe aux organismes paritaires suivants :

| Mandat dans les organismes paritaires |  |
|---------------------------------------|--|
| OPCO AFDAS                            |  |
| OPCO UNIFORMATION                     |  |
| OPCO EP                               |  |
| OPCO ATLAS                            |  |
| OPCO AKTO                             |  |

### 5.3. Effectif à la clôture

L'effectif est composé à la clôture de 16 équivalents temps plein.

| Effectif              | Exercice N   | Exercice N-1 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Cadres et équivalents | 14,00        | 16,00        |
| Employés              | 2,00         | 2,00         |
| <b>Total</b>          | <b>16,00</b> | <b>18,00</b> |

5.4. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus : néant

5.5. Engagements hors bilan donnés et reçus : néant

5.6. Compte épargne temps : néant

5.7. Engagements de location longue durée

Cf tableau joint

### 5.8. Liste des liaisons intégrées

- SFR
- Orange
- TDF

### 5.9. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de la mission de certification des comptes de l'exercice 2020 sont de 22 848 € TTC et au titre des autres services sont de 2 568 € TTC.

### 5.10. Evènements post clôture

Néant

| Loyers TTC                       |                                |                     |            |                                           | Restant à payer TTC |           |           |              |              |           |
|----------------------------------|--------------------------------|---------------------|------------|-------------------------------------------|---------------------|-----------|-----------|--------------|--------------|-----------|
| Date début<br>Contrat<br>Initial | Date fin<br>Contrat<br>Initial | Durée du<br>contrat | FINANCEUR  | Contrat<br>Interne/<br>Contrat<br>Externe | 2020                | Cumulés   | A 1 an    | De 1 à 5 ans | A + de 5 ans | Total     |
| mars-20                          | déc-21                         | 22 mois             | RICOH      | Interne                                   | 134 111 €           | 134 111 € | 140 491 € | - €          | - €          | 140 491 € |
| avr-18                           | mars-23                        | 60 mois             | GE CAPITAL | Ss-Total                                  | 134 111 €           | 134 111 € | 140 491 € | - €          | - €          | 140 491 € |
| oct-18                           | sept-23                        | 20 Trim             | LIXXBAIL   | Externe                                   | 62 275 €            | 173 160 € | 62 275 €  | 77 844 €     | - €          | 140 120 € |
| juil-18                          | juil-23                        | 60 mois             | GE CAPITAL | Externe                                   | 32 886 €            | 73 995 €  | 32 886 €  | 57 551 €     | - €          | 90 438 €  |
| sept-18                          | sept-21                        | 36 mois             | BNP Lease  | Externe                                   | 68 001 €            | 170 001 € | 68 001 €  | 107 668 €    | - €          | 175 668 € |
| déc-17                           | mars-23                        | 63 mois             | GRENKE     | Ss-Total                                  | 179 434 €           | 454 085 € | 175 366 € | 243 063 €    | - €          | 12 204 €  |
| juin-18                          | oct-23                         | 63 mois             | BNP Lease  |                                           | 22 896 €            | 70 596 €  | 22 896 €  | 26 712 €     | - €          | 418 430 € |
| juil-18                          | juil-23                        | 20 Trim             | GEOLIA     |                                           | 10 387 €            | 26 083 €  | 10 387 €  | 18 178 €     | - €          | 49 608 €  |
| juil-18                          | sept-23                        | 63 mois             | LOCAM      |                                           | 9 653 €             | 24 132 €  | 9 653 €   | 16 892 €     | - €          | 28 565 €  |
|                                  |                                |                     |            |                                           | 46 370 €            | 115 925 € | 46 370 €  | 81 147 €     | - €          | 26 545 €  |
|                                  |                                |                     |            | Ss-Total                                  | 89 306 €            | 236 736 € | 89 306 €  | 142 929 €    | - €          | 127 517 € |
|                                  |                                |                     |            | TOTAL                                     | 402 851 €           | 824 931 € | 405 163 € | 385 992 €    | - €          | 232 235 € |
|                                  |                                |                     |            |                                           |                     |           |           |              | - €          | 791 156 € |

- €      - €      - €      - €      - €      - €